

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE

POÊLE À BÛCHES AVEC BOUILLEUR SUR CONDUIT DE FUMÉE

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



CHECK' RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web

<https://www.proreno.fr/documents/checkreno>

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

✓ ✕ ○

- 1. Existence d'une note de calcul des déperditions ? **RGE**
- 2. Dimensionnement du poêle pour des conditions d'utilisations données et de besoins chauffage/ECS supposés ? **RGE**
- 3. L'hydro-accumulation est correctement dimensionnée suivant le poêle installé ? **RGE**
- 4. Si production uniquement d'eau chaude sanitaire : poêle à bûches proscrit ?
- 5. La nature du plancher (matériau, déformation) est compatible avec l'appareil et protégé selon les recommandations de la notice ? **RGE**
- 6. Si réutilisation du conduit de fumée existant le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ? **RGE**
- 7. Si conduit de fumée en boisseaux non tubé, les joints ne sont pas réalisés au plâtre et/ou les joints ne sont pas fissurés ? **RGE**
- 8. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? **RGE**
- 9. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? **RGE**
- 10. Présence d'une amenée d'air neuf donnant sur l'extérieur ou sur une zone ventilée sur l'extérieur en permanence ? **RGE**
- 11. Section de l'amenée d'air neuf conforme ? **RGE**
- 12. Présence d'une évacuation d'air vicié placée en partie haute et débouchant sur l'extérieur (si local dépourvu d'ouvrant) ?
- 13. Si amenée d'air à l'aide d'un orifice dans une paroi : aucun système d'extraction mécanique vers l'extérieur ou autre appareil de combustion (Hotte aspirante,VMC...) ne doit perturber l'alimentation en air de l'appareil ? **RGE**
- 14. Conception du conduit de raccordement conforme ? **RGE**
- 15. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ? **RGE**
- 16. Aux vues des caractéristiques techniques de l'appareil et du dimensionnement de l'installation de fumisterie, l'installation d'un modérateur de tirage est-elle souhaitée ?
- 17. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? **RGE**
- 18. Si mise en oeuvre des réseaux de chauffage dimensionnement des réseaux, des émetteurs et des composants du réseau hydraulique conformes ?
- 19. Si mise en oeuvre des réseaux d'ECS : tracé et dimensionnement du réseau d'ECS conformes ?

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

... suite page suivante

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ ✗ ○

- 20. Si abandon d'un système de stockage (fioul) : enlèvement ou neutralisation de la cuve ?
- 21. Le local où est installé poêle est conforme à la notice fabricant ? **RGE**
- 22. Dégagements autour du poêle ainsi que son support sont conformes à la notice du fabricant (attention aux matériaux combustibles environnants) ? **RGE**
- 23. Si réutilisation d'un réseau hydraulique existant et si nécessaire : action curative et préventive (désembouage, etc.) pour le traitement de l'eau de chauffage ?
- 24. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), le supprimer le cas échéant ?
- 25. Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ?

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

ETAPE 3 TRAVAUX

✓ ✗ ○

- 26. La prise d'air doit être dégagée, être placée face aux vents dominants, protégée par une grille facilement démontable, son maillage doit être supérieur à 3 mm ? **RGE**
- 27. La distance de sécurité entre l'appareil et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
- 28. La distance de sécurité entre le conduit de raccordement et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
- 29. La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**
- 30. Le conduit de raccordement ne comporte pas de dispositif d'obturation sauf si la notice de l'appareil l'autorise (clé de tirage, etc.) ?
- 31. Si poêle raccordé par l'arrière : présence d'un Té + tampon au niveau du conduit de raccordement ? **RGE**
- 32. Si poêle raccordé par le haut : présence d'un Té + tampon sauf dans le cas où la récupération des suies peut se faire depuis l'appareil ou la boîte à suies ? **RGE**
- 33. Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ?
- 34. Tension d'alimentation conforme à la plaque signalétique de l'appareil ?
- 35. Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?
- 36. Présence d'une liaison équipotentielle ?
- 37. Pour protéger le poêle de toute surchauffe, une vanne thermostatique calibrée en moyenne à 95°C alimente l'échangeur de décharge thermique, situé en partie haute du poêle. L'alimentation en eau froide est prise sur le réseau d'eau sanitaire ? **RGE**
- 38. Présence d'un système de protection contre le retour d'eau froide dans le corps de chauffe ? **RGE**
- 39. Présence d'une vanne à 3 voies anti-retour froid en amont du circulateur ?
- 40. Présence d'une soupape de sécurité et absence d'organe de coupure entre le générateur et le groupe de sécurité ? **RGE**

... suite page suivante

41. Raccordement de la vidange de la soupape de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?
42. Existence de la loi d'eau ?
43. Pose correcte des sondes de régulation (ambiance, extérieure, de retour et/ou de départ). La sonde extérieure est placée à l'abri de l'ensoleillement, sur une paroi Nord ou à défaut sur une paroi Nord-Ouest ?
44. Le conduit de raccordement est rigide, démontable et ne comporte pas de jeu ?
45. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
46. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ? **RGE**
47. Absence d'étranglement ?
48. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ? **RGE**
49. La longueur de la projection horizontale du conduit de raccordement n'excède pas 3 m ? **RGE**
50. En présence d'un modérateur de tirage, celui-ci est situé dans le même pièce que l'appareil et est en bon état ? **RGE**
51. Dans le cas d'une variation de section avec le conduit de fumée, celle-ci se fait au niveau du départ du conduit de fumée et de manière progressive (jonction avec angle maximal de 45°) ?
52. Le conduit de fumées est accessible et ramonable sans déplacer l'appareil ? **RGE**
53. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ? **RGE**
54. L'emboîtement des éléments de conduits est effectué selon les préconisations du fabricant ? **RGE**
55. La ou les traversées de plancher sont réalisées de manière conforme ? **RGE**
56. Si passage d'un conduit métallique en volume habitable : il est coffré (en matériau incombustible si la distance de sécurité n'est pas assurée, ou non inflammable sinon) afin d'éviter tout déboîtement accidentel et ventilé ? **RGE**
57. Si conduit de fumée avec départ au plafond : le pied du conduit de fumée débouche dans l'intégralité de sa section extérieure dans le local où se trouve l'appareil ? **RGE**
58. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n'excède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées. **RGE**
59. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?

Dans le cas d'une réhabilitation par tubage

60. La mise en oeuvre du tubage est conforme ? **RGE**
61. Le tubage comporte une aération de l'espace annulaire (5 cm² en haut et 20 cm² en bas) ?
62. En présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.), la mise en oeuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?
63. Si il y a un Avis technique sur la distribution hydraulique : celui-ci est respecté ; à défaut, les préconisations de mise en oeuvre de l'industriel sont respectées ? **RGE**
64. Isolant sur canalisations, y compris les raccords afin d'éviter les risques de brûlures ? **RGE**
65. L'installation est protégée par un vase d'expansion (fermé ou ouvert) correctement dimensionné ? **RGE**
66. Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type CA (disconnecteur à zone de pression réduite contrôlable) avec un dispositif EA (clapet anti-pollution contrôlable) en complément, au niveau de l'arrivée d'eau de ville vers le réseau de chauffage ? **RGE**
67. Présence d'équipements hydrauliques favorisant le bon fonctionnement ?
68. Mise en oeuvre du ballon d'hydroaccumulation conforme ? **RGE**
69. Présence de thermomètres de contrôle de charge sur le ballon ? **RGE**
70. Présence d'un isolant autour du ballon et installé de manière correcte ? **RGE**

... suite page suivante

Conforme

Non conforme/
Non vérifiable

Sans objet

RGE Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité dans les grilles d'audit RGE

✓ × ○

71. Le ballon hydroaccumulation est placé en dérivation et le raccordement des canalisations au ballon est correctement réalisé en rapport avec les piquages disponibles ? **RGE**
72. Présence d'un ensemble robinets et manomètres ?
73. Présence d'une vanne à 3 voies au niveau du départ chauffage ?
74. Présence d'un système limitant la température sur le réseau de distribution en aval du ballon hydroaccumulation (ex. robinet thermostatique) ? **RGE**
75. Dispositif de réglage de débit (T de réglage,...) ?
76. Si émetteur plancher chauffant : présence d'un dispositif de limitation de température indépendant de la régulation du poêle ? **RGE**
77. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température aux points de puisage ?
78. Dans les locaux non chauffés, le réseau d'ECS est calorifugé ?
79. Si ballon de stockage ECS : la mise en œuvre est correctement réalisée ?

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>	

... suite page suivante

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE

✓ ✗ ○

- 80. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?
- 81. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ?
- 82. Mise en route conforme du poêle et des équipements hydrauliques associés (circulateur, électrovannes,...) ?
- 83. Après la mise en route de l'appareil et la montée en température : vérifier le tirage du conduit, notamment l'absence de refoulement ?
- 84. Réglages et paramétrages de la régulation de l'appareil si présente ?
- 85. Vérification des températures de départ et de retour selon émetteurs ?
- 86. Si plancher chauffant : température de départ < 50°C et Température de surface plancher < 28°C ?
- 87. Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ? **RGE**
- 88. Vérifications du bon fonctionnement du modérateur de tirage et réglages si nécessaire ?
- 89. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux de chauffage réalisés ?
- 90. Purge, réglage et équilibrage du réseau hydraulique et fonctionnement du dispositif d'expansion conforme ?
- 91. Essais d'étanchéité et de pression des réseaux d'ECS réalisés ?

N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>
<input type="checkbox"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

ETAPE 5 RÉCEPTION

✓ ✗ ○

- 92. La documentation technique du système installé est remise en langue française.
- 93. Le sol support de l'appareil installé est en matériau incombustible.
- 94. Remise d'un rapport de mise en service.
- 95. Les consignes d'usage sont communiquées au client :
 - une démonstration de l'allumage et du fonctionnement de l'appareil est réalisée
 - la nécessité d'utiliser le combustible approprié est explicitée :
 - > taille des bûches adaptée au foyer
 - > charge des bûches adaptée au foyer et taux d'humidité des bûches inférieur à 20%
 - > essence du combustible conforme (résineux, feuillus)
 - la nécessité d'une amenée d'air et de son entretien est expliquée (il ne faut pas y apporter des modifications et s'assurer que la grille est bien dégagée).
 - un éventuel changement de son système de ventilation peut entraîner une modification de l'installation.

[... suite page suivante](#)

96. Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client.



97. Les consignes d'entretien et de maintenance sont communiquées au client.



N°	COMMENTAIRES (mentionner les points concernés)
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	

Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr

